

CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD DE VENTE DE CRESTRON EUROPE BV

Dernière mise à jour : 16 janvier 2020

Crestron Europe BV (BE 0699.717.121) (**CRESTRON**) vend ses produits à ses revendeurs agréés ayant des contrats de revente actuels ou à d'autres parties agréées par Crestron. La possession de la liste tarifaire de CRESTRON ne constitue pas le droit d'acheter des produits CRESTRON.

CONTRAT DE REVENTE

En cas d'écart entre le Contrat de revente et les présentes conditions générales standard de vente, ce sont ces dernières, en place au moment d'une commande, qui prévaudront, sauf accord contraire écrit de CRESTRON.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes conditions générales standard de vente ont le sens qui leur est donné dans le Contrat de revente, sauf définition contraire dans les présentes.

ACCEPTATION DE LA COMMANDE ET CONDITIONS DE VENTE

Toutes les commandes de Produit sont soumises à acceptation et reconnaissance par CRESTRON. Aucune commande ne sera contraignante pour CRESTRON tant qu'il ne l'aura pas acceptée.

Toutes les commandes pour les Produits sont soumises à ces conditions générales standard de vente. CRESTRON se réserve le droit de modifier les conditions générales standard de vente de temps à autre. Toutefois, ce droit ne s'applique pas aux commandes passées et acceptées par CRESTRON.

L'ensemble des listes tarifaires de CRESTRON peuvent faire l'objet de modifications de la part de CRESTRON, sans préavis, avant son acceptation d'une commande. Les prix couvrent les Produits uniquement, et ne s'appliquent pas aux programmations ou autres services personnalisés. CRESTRON ne sera pas affecté par, et décline toute responsabilité pour les avoirs fournis par le Revendeur à ses clients Utilisateurs finaux.

CRESTRON a le droit d'annuler toute commande passée par le Revendeur, ou de retarder l'expédition de ladite commande, si le Revendeur ne remplit pas ou n'a pas rempli ses obligations de paiements en vertu des présentes. La non acceptation, l'annulation ou le fait de retarder ces commandes ne s'interprétera pas comme une résiliation ou une violation du Contrat de revente par CRESTRON.

Le Revendeur est responsable envers CRESTRON des paiements pour chaque expédition si l'expédition ne représente qu'une partie des Produits achetés dans le cadre d'un bon de commande du Revendeur.

CRESTRON se réserve le droit, à son entière discrétion, de facturer des frais de 15%, plus les frais d'expédition, pour les commandes passées puis annulées par le Revendeur avant ou après la livraison ou l'expédition.

Les taxes sur les ventes ou toute autre taxe, ne sont pas incluses dans les prix publiés dans les listes tarifaires de CRESTRON. L'omission d'une taxe ne s'interprétera pas comme un motif d'exemption. Si,

après avoir été sollicité, le Revendeur est imposable, celui-ci sera tenu de reverser l'impôt directement aux autorités fiscales concernées.

RETOURS DE MARCHANDISES/SERVICE DE RÉPARATION

Aucun Produit ne peut être retourné pour obtenir un avoir, un échange ou un service sans autorisation préalable écrite de CRESTRON. Le Revendeur doit contacter CRESTRON et demander un numéro de RMA (Return Materials Authorization [Autorisation de retour de matériel]). Les retours autorisés doivent être expédiés, port payé, à CRESTRON, à son adresse désignée, avec le numéro de RMA clairement indiqué sur la partie extérieure de l'ensemble des cartons. Les expéditions arrivant port non payé ou sans numéro de RMA pourront être refusées. Le Revendeur devra, en outre, joindre une note indiquant la nature du problème, le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter, le numéro de RMA et l'adresse de retour. CRESTRON se réserve le droit, à son entière discrétion, de facturer des frais de réapprovisionnement de 15%, plus les frais d'expédition, pour tout Produit retourné.

Sur tout Produit retourné avec un RMA, des frais de transport de retour suivant la réparation des articles au titre d'une garantie seront acquittés par CRESTRON, moyennant une expédition par transport routier standard. S'il s'avère que des réparations ne sont pas couvertes par la garantie, les frais de transport de retour seront acquittés par le Revendeur.

RETOUR POUR AVOIR

CRESTRON a le droit de refuser toute demande de retour pour avoir.

Les Produits retournés pour avoir moins de 30 jours civils à compter de la date de livraison ou d'expédition ne sont pas soumis aux frais de réapprovisionnement, à condition que le Produit soit dans son emballage initial, qu'il contienne l'ensemble des accessoires, et indique un numéro de RMA.

Les Produits retournés pour avoir entre 31 et 60 jours civils à compter de la date de livraison ou d'expédition nécessitent un bon de commande de remplacement d'une valeur supérieure ou égale afin d'éviter des frais de réapprovisionnement. Les Produits doivent également être retournés dans l'emballage initial, contenir l'ensemble des accessoires et indiquer un numéro de RMA.

Les Produits retournés pour avoir entre 61 et 90 jours civils à compter de la date de livraison ou d'expédition nécessitent un bon de commande de remplacement d'une valeur supérieure ou égale et sont soumis à des frais de réapprovisionnement de 15%. Les Produits doivent également être retournés dans l'emballage initial, contenir l'ensemble des accessoires et indiquer un numéro de RMA.

Les Produits ne doivent pas être retournés pour avoir 90 jours ou plus après la date initiale de livraison ou d'expédition.

Le Revendeur devra payer les frais de transport associés au retour de tout Produit pour avoir.

REPLACEMENTS ANTICIPÉS

Les Remplacements anticipés, désignant le remplacement direct de Produits dont il s'avère qu'il présentent des défauts de matériel ou de fabrication, dans des conditions d'utilisation normale, en conformité avec, et dans le cadre des garanties de CRESTRON, lesquelles sont accessibles à l'adresse www.crestron.com/warranty, peuvent être expédiés par CRESTRON, sous réserve des procédures de RMA ci-dessus, dans un délai d'1 an à compter de la date d'achat initiale. Les défauts doivent être

validés par le service technique de CRESTRON.

Après une année à compter de la date d'achat, les produits couverts par la garantie de CRESTRON peuvent être retournés pour réparation aux conditions générales standard de vente, mais les Remplacements anticipés ne seront pas offerts.

CRESTRON doit recevoir les retours du produit initial défectueux pour lequel un Remplacement anticipé a été émis, dans un délai de 60 jours après la date de l'Autorisation de retour de marchandise (RMA) concernée. Dans le cas contraire, le Revendeur se verra facturer des frais de réapprovisionnement de 15%.

GARANTIES

CRESTRON garantit que ses produits seront exempts de défauts de production en termes de matériel et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de service, tel qu'énoncé dans ses garanties, accessibles à l'adresse : www.crestron.com/warranty.

DROIT APPLICABLE ; CHOIX DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales standard de vente seront régies par et interprétées selon le droit belge. L'ensemble des litiges survenant en lien avec ces conditions générales seront résolus exclusivement par les tribunaux de Bruxelles (Belgique).

* * * * *